

## UNE PREMIÈRE EN ÉDUCATION - ONZE ORGANISATIONS SIGNENT LE MANIFESTE FAIRE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE LA PRIORITÉ NATIONALE DU QUÉBEC

Lors de la réunion du Conseil Fédéral du 27 novembre 2008, le président de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ), Ronald Cameron, a informé les représentants syndicaux de la signature d'un Manifeste : *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec*<sup>1</sup>.

Une première en éducation! Onze organisations syndicales et étudiantes du réseau de l'éducation, représentant un demi-million de personnes travaillant ou étudiant dans le réseau de l'éducation, ont endossé ce manifeste. C'est une façon claire de manifester, au pouvoir politique et à la population, notre volonté de mettre fin à ce néfaste processus de marchandisation de l'éducation et à ces comportements entrepreneuriaux, véritable détournement de la mission éducative du système d'éducation québécois.

Le récent dépôt du projet de loi Courchesne sur la gouvernance des universités participait de ce mouvement de marchandisation de l'enseignement supérieur. Un moment suspendu par des élections anticipées, il est très probable que le parti libéral reviendra avec ce projet de gouvernance niant toute forme de collégialité et de transparence dans la gouvernance des établissements d'enseignement supérieur.

Ce risque de marchandisation et de privatisation se retrouve à tous les niveaux du système éducatif québécois. Le manifeste pour faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec vient à point pour réaffirmer notre attachement à un système démocratique d'éducation publique, basé sur des valeurs humanistes, d'égalité des chances, de solidarité, de coopération et de justice sociale.

*Puma Freytag*



### Communiqué de la FNEEQ:

#### Onze organisations signent le manifeste *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec*

« Comme société, peut-on tolérer qu'un élève sur trois quitte le secondaire sans diplôme? Peut-on tolérer que des Québécoises et des Québécois ne possèdent pas le seuil minimal pour fonctionner aisément dans la société? Peut-on tolérer que le Québec se retrouve dans le peloton de queue des provinces en ce qui a trait à la participation des adultes à des activités de formation en milieu de travail? », ont questionné, aujourd'hui, les onze porte-parole des organisations syndicales et étudiantes, représentant un demi-million de personnes qui travaillent ou qui étudient dans le réseau de l'éducation, du préscolaire à l'université, à l'occasion de la présentation du manifeste *Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec*.

### SOMMAIRE

- 3 Chronique du CRT
- 4 Réflexion sur le renouvellement de la convention collective
- 4 Assemblée générale statutaire du 28 novembre 2008
- 5 Votre régime de retraite
- 6 La halte-garderie du Super PEPS sur de bons rails
- 7 Appel à la solidarité
- 7 Félicitations à Louise Néron et Giovanni Costa
- 8 FNEEQ-INFO en action internationale
- 9 Gouvernance à la sauce privée – Un enjeu majeur pour l'avenir de l'enseignement supérieur
- 11 Élections au collège électoral des chargés de cours
- 11 Deux syndicats de chargées et chargés de cours signent une nouvelle convention collective
- 12 Pour nous joindre

<sup>1</sup> Pour obtenir une copie du manifeste Faire de l'éducation publique la priorité nationale du Québec, vous pouvez consulter ce site: [www.fneeq.qc.ca/fr/documents/education-manifeste\\_S.pdf](http://www.fneeq.qc.ca/fr/documents/education-manifeste_S.pdf)

## Au Québec, des pas de géant ont été franchis en éducation

Dans la foulée du rapport de la commission Parent, le gouvernement du Québec réalisait une grande réforme de l'éducation afin de la démocratiser, d'en accroître la qualité, d'en assurer l'accessibilité. Depuis cette réforme, des pas de géant ont été accomplis en matière de scolarisation et d'accès à une éducation de qualité. Cette démocratisation de l'éducation a permis au Québec de combler son désastreux retard historique et d'entrer dans la modernité.

## Le projet éducatif du Québec est gravement menacé

Cependant, sous l'impulsion des tenants de l'idéologie néolibérale, du dogme du déficit zéro et de la déresponsabilisation de l'État, le projet éducatif démocratique du Québec est gravement menacé depuis plusieurs années. À en croire certains, l'éducation publique souffrirait de tous les maux. La confiance des citoyennes et des citoyens envers nos institutions publiques s'en trouve ébranlée.

Pour les signataires du manifeste, il faut agir dès à présent, car le projet éducatif démocratique et le développement de l'éducation publique ne sont plus de véritables priorités. Se satisfaisant d'en gérer les contradictions et les problèmes, l'État québécois renonce à assumer la maîtrise d'œuvre du système d'éducation. Il abandonne son développement aux valeurs et aux modèles de l'entreprise privée. En témoigne en particulier le sous-financement dont souffre depuis trop longtemps l'ensemble du réseau de l'éducation.

## Un appel pressant aux partis politiques

C'est dans cet esprit que les onze organisations provenant des milieux de l'éducation lancent un appel pressant aux partis politiques pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre les dix propositions qui ont fait l'objet d'un fort consensus quant à l'urgence de faire de l'éducation la priorité nationale du Québec. Il est donc proposé :

- 1 De faire de l'éducation la priorité nationale et, conséquemment, d'élaborer et de mettre en œuvre une politique nationale de l'éducation publique apte à soutenir avec fermeté le développement d'un système d'éducation de qualité, universel, accessible et gratuit;
- 2 D'implanter des changements structurants qui contribueront à faire de nos écoles primaires et secondaires des milieux de vie motivants et tournés vers la réussite, notamment par les éléments suivants :
  - La mise en place de projets éducatifs accessibles à tous les élèves;
  - Une diminution du nombre d'élèves par classe;
  - L'ajout de ressources enseignantes, professionnelles et desoutien afin de mieux encadrer et soutenir les élèves en difficulté et les nouveaux arrivants;
  - Un développement des activités parascolaires;
  - Un accroissement de la qualité des services de garde en milieu scolaire;
- 3 De mettre en place des modalités permettant, à terme, la fin du financement public des écoles privées, en favorisant l'intégration progressive des écoles privées au système public d'éducation, dans le plein respect des droits du personnel impliqué;

- 4 De développer et de consolider le réseau national des cégeps, et de garantir dans toutes les régions une offre de services diversifiés et gratuits, et une formation de qualité, équivalente et transférable, attestée par un diplôme national;
- 5 De veiller à ce que soit maintenu l'équilibre entre les trois volets de la mission fondamentale des universités, de se faire l'instigateur d'une réelle collaboration entre les établissements, de faire en sorte que la mission des universités soit au cœur de toute décision, d'où qu'elle provienne, et de revoir en conséquence son approche de la gouvernance dans l'enseignement supérieur;
- 6 De prendre des mesures fermes pour encadrer les rapports entre les établissements d'enseignement et l'entreprise privée, notamment en balisant les partenariats et le financement de la recherche;
- 7 De reconnaître, dans les faits, à tous les adultes le droit à l'éducation et à la formation continue et leur donner les moyens d'assurer l'exercice de ce droit;
- 8 D'organiser un véritable débat social sur l'ensemble de la condition financière étudiante, d'améliorer, de toute urgence, le programme d'aide financière aux études et de mettre en place des mécanismes permettant de réduire les obstacles financiers à la poursuite des études;
- 9 De mettre en place les moyens nécessaires pour favoriser l'attraction, l'insertion professionnelle, une préparation adéquate du personnel, la formation continue, le maintien en emploi, une rémunération équitable ainsi que de meilleures conditions de fin de carrière pour le personnel de l'éducation;
- 10 De mettre fin au sous-financement chronique du système d'éducation et d'y réinvestir massivement de telle sorte qu'il puisse répondre aux besoins actuels et à venir.

« Pour les partenaires signataires de cette déclaration, faire de l'éducation publique la priorité nationale, c'est choisir d'investir avec détermination dans notre avenir collectif et se donner les moyens d'affronter avec confiance les défis du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est sans hésiter que le Québec doit s'engager dans cette voie », concluent les signataires du manifeste.

## Ont signé ce manifeste :

- La Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, président
- La Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau, présidente
- La Fédération autonome de l'enseignement (FAE), Pierre St-Germain, président
- La Fédération autonome du collégial (FAC), Jean-Claude Drapeau, président
- La Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP), Denis Sylvain, président
- La Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU), Bernard Gaucher, président
- La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Xavier Lefebvre Boucher, président
- La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), David Paradis, président
- La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), Cécile Sabourin, présidente
- Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), Robert Martin, président
- Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), Carole Letendre, 4<sup>e</sup> vice-présidente

## Lettre d'entente approuvée en assemblée générale

Les membres, réunis en assemblée générale le 28 novembre dernier, ont donné leur aval à une lettre d'entente concernant les chargées et chargés d'enseignement qui enseignent peu ou pas. Ceux-ci sont peu nombreux et se retrouvent surtout aux facultés de pharmacie et des sciences infirmières. Ils accomplissent, notamment, du travail de soutien pédagogique auprès des enseignants, voient à la conformité des travaux proposés aux étudiants, organisent des rencontres avec des personnes ressources, encadrent les étudiants en stage, participent à des activités d'apprentissage pratique dans des laboratoires de soins cliniques.

La convention précise à l'article 12.05 qu'un chargé de cours est en période d'essai jusqu'à ce qu'il ait donné 120 heures d'enseignement répartie sur au moins trois (3) sessions. Le respect de cet article imposait aux personnes concernées des périodes d'attente très longues avant de pouvoir avoir accès, entre autres, au perfectionnement. Dorénavant ces personnes pourront voir leur période d'essai confirmée lors de l'évaluation administrative qui confirme le premier renouvellement de leur contrat suivant une période de service continue d'un an ou l'équivalent.

## Le règlement des litiges entre l'Université Laval et le SCCCU

Lorsqu'une convention collective se signe entre deux parties, ces dernières s'engagent à respecter entièrement les dispositions qui y sont contenues. La convention collective 2007-2010 entre l'Université Laval et le Syndicat décrit les droits des chargées et chargés de cours en tant qu'employés. Il est généralement convenu que ce qui n'y est pas inscrit constitue le droit de gérance de l'Employeur.

L'Université Laval est composé de plus de 50 «petits employeurs» que sont les différents Départements, Écoles et Facultés, qui engagent quelques 700 chargés de cours par session. Il est donc normal que des «erreurs» surviennent de temps en temps. La plupart de celles-ci se règlent donc assez rapidement, en discutant avec nos vis-à-vis du Vice-rectorat aux ressources humaines. Quand il y a non-reconnaissance de la faute par l'Employeur ou tout simplement un manque de temps ou de disponibilité pour discuter de l'affaire dans des délais raisonnables, un grief est déposé, après discussion en Conseil exécutif, auprès du Vice-rectorat. Il ne faut pas considérer le grief comme une déclaration de guerre contre la direction d'une unité: un grief, tel que défini dans notre convention, n'est qu'«une mésentente relative à l'interprétation ou à l'application de la convention entre, d'une part, l'Employeur et, d'autre part, le Syndicat, un groupe de chargés de cours ou un chargé de cours». Les griefs se règlent généralement en comité paritaire de griefs ou nous trouvons des solutions à la satisfaction des deux

parties. Parfois, il y a réelle mésentente sur la façon même d'interpréter un article de la convention ou une situation particulière. Des compromis sont alors possibles. Il arrive cependant que les positions soient radicalement opposées et qu'aucun compromis ne soit envisageable. Dans ces cas, nous référons ce grief devant un arbitre nommément inscrit dans une liste pouvant être consultée à l'article 18.13 de notre convention.

## Depuis septembre 2008, 22 griefs ont été déposés auprès de l'Employeur. Voici une liste des différents thèmes:

- Interprétation divergente du congé sans solde et de l'article 19.24.
- Non-respect de l'article 10.02 pour l'été 2008 et l'automne 2008.
- Des griefs en médecine dentaire, formation continue et musique simplement parce que nous n'avons pas toutes les informations et listes nécessaires pour faire les vérifications sur les attributions de cours.
- Non-respect de l'article 20.15 concernant un guide pour aider les chargés de cours à faire face aux nombreux détails administratifs lors de leur congé de maladie. L'Employeur aura produit un tel guide, nous dit-il, d'ici la fin janvier 2009.
- Attribution et responsabilité des cours à distance. Nous sommes présentement en discussion sur le concept même de la responsabilité d'un cours à distance. Par exemple, quand le cours est déjà monté et est disponible sur internet, est-ce que la personne qui encadre les étudiants, répond aux questions et corrige les travaux est la personne qui, effectivement, donne le cours et doit être rémunérée comme tel? C'est notre position, mais ce n'est pas celle de l'Employeur.
- Non-respect de l'article 4.01 et l'obligation qu'a l'Employeur de faire signer un formulaire d'adhésion au Syndicat lors du premier engagement du nouveau chargé de cours. Des solutions sont présentement à l'étude et nous sommes confiants de régler ce litige prochainement.
- Mésentente sur la façon de calculer les trois sessions de congé de maladie auquel un chargé de cours a droit selon le chapitre 20.
- Non-respect du nombre de superviseurs en prêt de service que l'Employeur peut engager en vertu de la lettre d'entente no. 9 sur les superviseurs de stage en éducation.

Ceci n'est qu'un résumé de notre façon de procéder actuellement et des litiges présentement en discussion. Si vous avez des questions, des interrogations, des informations ou même des suggestions concernant l'un ou l'autre de ces sujets, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 656-2202 ou par courriel à [crt@scccul.ulaval.ca](mailto:crt@scccul.ulaval.ca).

L'équipe du CRT  
*Mireille Boisvert, Gilles Marcoux, Aline Pageau  
Lauzière, Pierre-Charles Tremblay*

---

## RÉFLEXION SUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

Le Conseil exécutif a mené un sondage le 31 octobre dernier auprès de ses membres afin de connaître quels étaient les points positifs et ceux à améliorer dans chacune des unités depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle convention collective le 27 juin 2007.

Selon les réponses obtenues, il a été noté certains aspects positifs notamment l'augmentation du salaire, l'accès à l'équipement, le respect de la convention, les congés parentaux, l'embauche de chargés d'enseignement, la participation des chargés de cours à différents comités et l'aide pédagogique.

Au niveau des éléments à améliorer, les répondants ont mentionné, entre autres, l'affichage, la rémunération pendant la semaine de lecture en musique, l'attribution tardive dans diverses unités, la trousse d'information pour les nouveaux, le contingentement à l'ÉLUL et la possibilité de signer les contrats pour l'année à l'automne.

La journée de réflexion sur le renouvellement de la convention collective tenue le vendredi 21 novembre, qui fait suite à une autre rencontre tenue le 27 mars dernier, celle là sur le bilan de la dernière négociation, aura permis à une trentaine de chargées et chargés de cours de pousser plus avant leur analyse de la situation vécue dans leur propre unité et d'exprimer librement leurs opinions au cours de discussions en ateliers, pendant l'avant-midi et l'après-midi.

Les participants ont abordé différents sous-thèmes reliés à chacune des thématiques proposées: 1 - l'accessibilité et la stabilité de l'emploi, 2 - les avantages sociaux et la rémunération ainsi que 3 - la pédagogie et la vie universitaire. Cette rencontre, que l'on pourrait qualifier de consultative, n'avait pas la prétention de proposer une direction toute faite de la marche à suivre pour les prochaines négociations mais plutôt de questionner différents aspects des conditions de travail des chargées et chargés de cours et ce en toute transparence et collégialité. Les participants ont ainsi eu tout le loisir de manifester leur approbation ou leur désapprobation sur certains points qui, selon eux, devraient faire l'objet de discussions ultérieures.

Lors du comité plénier qui a eu lieu en fin d'après-midi, les participants ont reçu l'assurance de recevoir un rapport synthèse de l'ensemble des discussions en ateliers. Ils ont par ailleurs exprimé le vœu d'organiser à nouveau ce type de réunion, afin d'obtenir le plus d'informations possible sur les cas vécus d'application de la convention collective avant que ne débutent les phases préparatoires à la mise en place de la structure de la négociation et de la cueillette d'informations pour le cahier de demandes.

Il est à souligner que la convention collective des chargées et chargés de cours sera échue le 31 décembre 2010.

*Nicole Blouin*

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2008

La réunion statutaire d'automne de l'Assemblée générale a eu lieu le vendredi 28 novembre, à l'amphithéâtre Hydro-Québec du Pavillon Alphonse-Desjardins.

À la suite de la présentation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2008, les membres ont procédé à l'adoption du plan d'action soumis par le Conseil exécutif et du budget 2008-2009 présenté par le trésorier Gilles Fontaine du SCCCUL.

Une lettre d'entente concernant une procédure de confirmation de la période d'essai des chargées et chargés d'enseignement qui enseignent peu ou pas a également été adoptée.

# VOTRE RÉGIME DE RETRAITE

Les chargées et chargés de cours, ainsi qu'un bon nombre d'employés à statut précaire de l'Université Laval, peuvent cotiser au Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval (RCRUL). Il s'agit d'un régime à cotisations déterminées.

Dans ce type de régime, le montant obtenu lors de la prise de retraite résulte des cotisations prélevées sur le salaire de la personne auxquelles s'ajoutent la part de l'Employeur et les rendements des placements effectués par le régime. Aucun revenu n'est garanti par le régime pour la période de la retraite comme cela se fait dans le cadre d'un régime à prestations déterminées.

Pour adhérer au RCRUL, une personne doit avoir travaillé, depuis le début de l'année civile en cours, au moins 700 heures à l'Université ou y avoir gagné une rémunération d'au moins 15 715 \$, soit l'équivalent de 35% du MGA (maximum de gains admissibles) fixé par le gouvernement. La cotisation d'un participant au régime de retraite est de 7,5% de son salaire. Ce montant est déductible d'impôt. De plus, l'Employeur contribue aussi au régime avec une cotisation de 7,9% du salaire de chaque chargée et chargé de cours participant. Cette cotisation est acquise dans le compte de celui-ci à chaque période de paie et lui appartient dès son versement par l'Employeur. Comme vous pouvez le constater, votre placement dans le régime de retraite rapporte immédiatement un rendement de plus de 100%, auquel s'ajoute normalement le rendement des placements de la caisse de retraite. Le taux de cotisation peut sembler élevé, mais il est nécessaire pour bénéficier d'un montant équivalent à celui d'un régime à prestations déterminées lors de la prise de retraite.

Si vous avez rempli les conditions d'admissibilité depuis janvier 2008, vous avez reçu une invitation à adhérer au cours de l'année et vous avez peut-être répondu positivement. Dans ce cas, je vous félicite. Si vous ne l'avez pas fait, il n'est pas encore trop tard. Au début de l'année 2009, vous recevrez une nouvelle invitation et, si vous adhérez dans le délai indiqué, vous cotiserez rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Malheureusement, vous ne pourrez pas le faire rétroactivement à la date à laquelle vous êtes devenu admissible.

Par ailleurs, si un participant quitte l'Université, il peut soit laisser son argent dans le RCRUL, soit le transférer dans un compte de retraite immobilisé, soit le transférer dans la caisse de retraite de son nouvel employeur si celui-ci a signé une entente de transfert avec le RCRUL, comme c'est le cas des autres régimes de retraite de l'Université Laval, du régime de retraite des employés des secteurs public et parapublic québécois (RRÉGOP) ou des régimes de retraite des autres universités québécoises.

Le RCRUL est administré par un Comité de retraite qui compte un nombre égal de représentants des participants et de représentants de l'Employeur. Le comité est particulièrement soucieux de faire fructifier les avoirs des participants. À cette fin, il a élaboré une politique de placement visant à optimiser les rendements. La politique est révisée régulièrement de façon à l'adapter à la situation économique et aux nouveaux véhicules de placements intéressants qui deviennent disponibles sur le marché.

Cependant, l'année actuelle tire à sa fin et plusieurs participants au Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval pourraient s'inquiéter des rendements pour l'année en cours. En effet, nous entendons parler constamment depuis plusieurs semaines de la crise financière qui sévit aux États-Unis et de la crise économique qu'elle entraîne. Les participants au RCRUL ont reçu à la mi-novembre le *Bulletin d'information* du RCRUL qui les renseigne sur la gestion de la caisse en regard de la crise économique actuelle. Je peux vous affirmer que les informations qui y sont contenues sont exactes. Actuellement, les rendements sont négatifs, mais la situation n'est pas catastrophique, même s'il serait étonnant que nous puissions bénéficier de rendements positifs pour l'année 2008, à moins d'un redressement spectaculaire de la bourse d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, les chiffres dont nous disposons ne tiennent pas compte du rendement des placements immobiliers qui ne sera connu que vers la fin de février prochain. De plus, il faut considérer que, pour que la partie de votre compte résultant de vos cotisations salariales soit touchée, il faudrait un rendement négatif de 50%, ce qui est très loin d'être le cas actuellement. Enfin, comme on le souligne dans le *Bulletin d'information*, il est important de considérer les placements dans un régime

*Suite à la page 6*

de retraite comme un investissement à long terme et les données historiques indiquent que les rendements moyens des actions à la bourse sont d'environ 10% par année si on les observe sur une période d'une vingtaine d'années. Cette moyenne ne varie pas si on considère une période plus longue, car les périodes de repli sont toujours suivies de périodes de fortes hausses.

Comme toutes les autres années, vous recevrez un état de votre participation, avec le détail des rendements, sur le relevé de participation annuel qui vous sera acheminé en mars prochain. Vous pourrez également mieux vous informer en assistant à l'assemblée annuelle du RCRUL qui se tient généralement au début de mai. Le Comité y fait rapport de ses activités, ainsi que des rendements de la caisse.

Les membres présents peuvent poser toutes les questions qui les préoccupent et y recevoir une réponse satisfaisante.

C'est pourquoi malgré la crise actuelle, et surtout à cause d'elle, je vous invite à maintenir votre participation au RCRUL ou à y adhérer si vous ne l'avez déjà fait. C'est un investissement que vous apprécierez au moment de prendre votre retraite.

**Hélène Bois,**  
*Représentante des chargées et chargés de cours au Comité de retraite du RCRUL et Vice-présidente du Comité de retraite du RCRUL*

## LA HALTE-GARDERIE DU SUPER PEPS SUR DE BONNS RAILS

Le projet de halte-garderie (devant se situer dans le super Peps de l'Université Laval), commence à prendre forme. Le comité regroupant des représentants de la CADEUL, de L'APETUL, du SAE, de l'ÆLIES, et du SCCCUL, vient de recruter une chargée de projet, M<sup>me</sup> Marianne Wayoum-Lamère Dzomo. Sa tâche consistera principalement à élaborer le plan d'affaire, la charte du fonctionnement et d'être l'interlocutrice privilégiée entre l'Université Laval et les partenaires du projet. La candidate retenue possède une bonne connaissance des haltes-garderies, elle a été la directrice fondatrice de la halte-garderie de l'Arche de Noé à Québec. Elle est aussi familière du milieu universitaire lavallois où elle a obtenu sa maîtrise en science de l'éducation.

La présence d'une halte-garderie est indispensable dans une université moderne soucieuse de concilier le travail ou les études et la vie de famille. Les parents, qu'ils soient étudiants ou enseignants, pourront ainsi confier leurs enfants d'âge préscolaire pour des temps limités à quelques heures, comme une période de cours. Les heures d'ouverture devront naturellement correspondre aux horaires des enseignements dispensés sur le campus entre 8h et 22h.

Une halte-garderie est particulièrement bien adaptée aux besoins d'un personnel non permanent comme le sont la plupart des chargées et chargés de cours. Elle favorise, entre autres, la conciliation travail/famille, en permettant aux mamans de retourner rapidement au travail sans avoir à se séparer de leurs tout-petits pour des journées complètes. C'est pour cette raison que le SCCCUL soutient ce projet.

Nous ne doutons pas qu'un tel établissement d'accueil aura une vertu attractive aussi bien pour des étudiants ne désirant pas laisser leur enfant tous les jours de la semaine en garderie que pour des chargés de cours désireux de reprendre progressivement le travail, après un congé de maternité ou de paternité. C'est un atout indéniable pour le rayonnement de notre université qui peut devenir un facteur de choix pour des parents étudiants qui hésitent à poursuivre ou reprendre des études dans une université. Nous formons le souhait que l'administration de l'Université Laval s'associera généreusement à un projet qui ne peut que valoriser son image et favoriser l'inscription de parents.

**Puma Freytag**

## LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DU SYNDICAT CUPE 3903 (SCFP) À L'UNIVERSITÉ YORK SONT EN GRÈVE DEPUIS LE 6 NOVEMBRE

### APPEL À LA SOLIDARITÉ

Les auxiliaires d'enseignement et de recherche de la section locale 3903 du Syndicat canadien de la fonction publique (CUPE 3903) sont en grève depuis le 6 novembre, après avoir recommandé par une écrasante majorité à leur équipe de négociations, de rejeter la plus récente « offre » de leur employeur. CUPE 3903 regroupe 3400 personnes, assistantes de recherche et d'enseignement et chargées de cours de l'Université York, en Ontario.

Après plusieurs mois de négociations et un mois de grève, l'employeur ne se montre toujours pas prêt à négocier une entente satisfaisante. Il propose plutôt une offre qui comprend peu de reconnaissance des préoccupations des membres du syndicat, préférant s'en remettre à l'arbitrage et qualifier les demandes de déraisonnables et égoïstes dans les médias.

Les priorités syndicales sont: la sécurité d'emploi pour les enseignantes et les enseignants chargés de cours après 10 ans d'ancienneté; l'indexation du fonds d'aide concernant les frais de garde, la santé, le soutien professionnel et considérant la croissance fulgurante du nombre d'enseignantes et d'enseignants à statut précaire; l'indexation des salaires ainsi

que la hausse du minimum garanti à 19 400 \$/année pour les auxiliaires d'enseignement et à 14 000 \$/année pour les auxiliaires de recherche. Finalement, un contrat de 2 ans qui permettrait, notamment, de négocier de façon concertée dans le secteur en Ontario en 2010. Bien que ces travailleurs soient déterminés à rester en grève aussi longtemps qu'il le faudra pour obtenir une convention collective satisfaisante et juste, les contraintes financières qui ont rendu cette grève nécessaire la rendent aussi difficile à soutenir. Pour cette raison, le syndicat demande des dons pour renflouer les fonds disponibles pour les membres en difficulté financière, ainsi que d'autres marques de solidarité en nature (lettres de solidarité, dons de matériel, soutien humain sur les lignes de piquetage, etc.

Les chèques d'appui financier peuvent être adressés à l'ordre de CUPE 3903 et transmis par la poste à Silvia D'Addario, trésorière, CUPE 3903 Strike Office, 635 Petrolia Road, Toronto, ON, M3J 2X8.

Pour accéder au site de CUPE 3903 : [www.cupe3903.tao.ca/](http://www.cupe3903.tao.ca/)

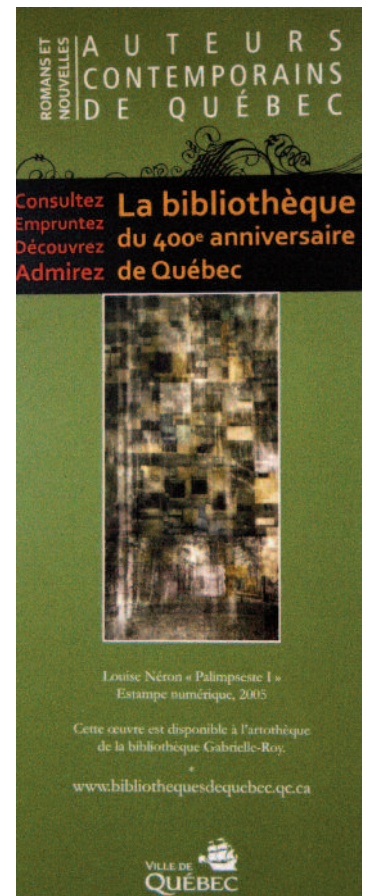
Nicole Blouin

### FÉLICITATIONS À GIOVANNI COSTA ET LOUISE NÉRON

Giovanni Costa, chargé de cours à l'École de langues (ÉLUL), a remporté le premier prix du concours littéraire 2008 de l'Association des écrivains italo-canadiens pour son poème «Lacrime» (Larmes). Ce poème sera inclus dans un cinquième livre de poésie trilingue qui sera publié en 2009.



Une œuvre de l'artiste et chargée de cours à l'École des arts visuels, Louise Néron, intitulée *Palimpseste 1* (estampe numérique) qui a été acquise au cours des dernières années pour la collection de prêt de l'artothèque de la bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec, a été choisie pour figurer sur un signet thématique entourant le thème de la ville de Québec et sur lequel figurent des suggestions de lecture de nouvelles et romans d'auteurs contemporains. Ce signet a été réalisé par l'Institut Canadien de Québec.



## FNEEQ-INFO EN ACTION INTERNATIONALE

### MEXIQUE – RÉGION DE MORELOS

#### **La FNEEQ proteste contre la répression d'une manifestation enseignante et populaire**

Les enseignantes et les enseignants de la région de Morelos au Mexique sont en grève depuis deux mois. S'opposant à la campagne gouvernementale Alianza por la Calidad de la Educacion (ACE), ils ont dû faire face à l'intervention des forces de l'ordre de l'État de Morelos et du gouvernement fédéral mexicain. Soixante-dix personnes sont portées disparues ou ont été arrêtées lors de cette manifestation démocratique, le 8 octobre dernier. Nous avons été informés de la situation, qui n'est pas sans rappeler celle d'Oaxaca, par les responsables mexicains de la Coalition tri-nationale pour une éducation publique qui regroupe des syndicats mexicains, américains et canadiens. Nous avons transmis aux autorités mexicaines une lettre de protestation à cet effet. La section mexicaine de la coalition a préparé par la suite un bulletin, en espagnol, qui présente tous les témoignages de solidarité ainsi qu'un survol de la situation.

Pour en savoir plus: [www.fneeq.qc.ca/fr/comites/action\\_internationale/](http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/action_internationale/)

### **BIRMANIE – LA VÉRITÉ SUR LE MYANMAR EST PIRE QUE VOUS NE L'IMAGINEZ**

#### **Campagne d'Amnistie pour exiger la libération d'Aung San Suu Kyi**

Amnistie internationale a engagé une vaste campagne de sensibilisation pour exiger la libération d'Aung San Suu Kyi et a dénoncé les abus de pouvoir terribles dont est victime le peuple birman. Un clip poignant accompagne la campagne. Regardez ce clip, signez la pétition et diffusez la campagne pour exercer votre liberté et libérer les Birmans de l'horreur.

[www.amnistie.ca/DUDH-1/index-Gx.php](http://www.amnistie.ca/DUDH-1/index-Gx.php)

### GUATEMALA

#### **Appel du PAQG à deux actions urgentes de protestation en soutien à des syndicalistes et à un organisme d'appui aux femmes**

Le Projet accompagnement Québec Guatemala (PAQG) lance un appel à deux actions urgentes.

La première consiste à protester contre les agissements de la Corporation Castillo Hermanos à l'endroit des travailleurs de la région de Peten, qui ont choisi de se syndiquer pour faire valoir leurs droits et qui ont été victimes de congédiements, tabassages, violations des droits humains. Le PAQG invite à transmettre des protestations aux autorités guatémaltèques pour que cesse l'intimidation et qu'elles fassent reconnaître les droits des salariés.

La deuxième action concerne l'arrestation sans raison de Norma Cruz, directrice et fondatrice de la Fondation Sobrevivientes (survivantes), en appui aux femmes victimes de différents types d'exactions: violences conjugales et sexuelles, assassinats de proches, adoptions illégales, enlèvements de mineurs et traites de personnes. L'engagement social de la fondation et de sa directrice lui a valu d'être harcelée et à un membre de la famille de Norma Cruz, d'être agressé.

Pour prendre connaissance des événements et des actions urgentes à entreprendre: [www.paqg.org](http://www.paqg.org)



# UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Prenant prétexte de la crise de l'UQAM, la ministre de l'Éducation, madame Michelle Courchesne, a déposé le 30 octobre dernier à l'Assemblée nationale deux projets de loi, un premier sur la gouvernance des établissements universitaires et un second sur la gouvernance des cégeps. Largement inspirés de la loi sur la gouvernance des sociétés d'État, ces deux projets calqués l'un sur l'autre s'attaquent principalement aux conseils d'administration et pourraient, s'ils étaient adoptés tels quels, bouleverser la culture des communautés universitaire et collégiale, en remettant en cause, notamment, leur autonomie de gestion. Parmi les changements majeurs envisagés, notons une augmentation importante des membres dits « externes » sur les conseils d'administration – avec diminution conséquente des membres de l'interne, la création de nouveaux comités (éthique, vérification et ressources humaines) et un nouvel accent sur l'imputabilité.

---

### Petite histoire et présentation des faits

La « gouvernance » est apparue comme un nouveau paradigme de la gestion publique et privée autour des années 1990, dans le courant néolibéral du contrôle des dépenses publiques. Cette notion remet à l'ordre du jour de vieilles idées sur le management des entreprises au siècle dernier: une vision directoriale, une concentration du pouvoir de décision, la supervision étroite des exécutants, la recherche de l'efficacité axée sur les résultats financiers et autres mesures assurant la concurrence.

Au Québec, ces conceptions de la gestion des sociétés privées ont été remodelées et promues par l'Institut sur la gouvernance d'organismes privés et publics (IGOPP), rattachés à l'École des HEC Montréal et à l'École de gestion John-Molson de l'Université Concordia. On peut comprendre que ce ne sont pas nécessairement là des écoles progressistes et on y trouve facilement les partisans d'un discours prônant la diminution du rôle de l'État et des réformes de droite en matière de gestion.

En septembre 2007, l'IGOPP rendait public un rapport sur l'examen de la gouvernance universitaire, dit rapport Toulouse, et une proposition réformatrice conçue par un groupe de travail composé des recteurs et des administrateurs de conseils d'administration des établissements universitaires. Cette proposition énonce douze principes de bonne gouvernance pour les universités, inspirés de la loi sur les sociétés d'État de 2006. Le groupe de travail, présidé par Jean-Marie Toulouse, qui fut lui-même directeur des HEC Montréal pendant presque quinze ans, invite les établissements universitaires à réviser leurs pratiques de gouvernance à la lumière des principes qu'il préconise. En décembre 2007, faisant suite à la publication du rapport, la ministre de l'Éducation demandait aux administrations universitaires de lui donner avis sur le rapport de l'IGOPP, ce qui fut fait en février 2008. Dans la tourmente de la crise de l'UQAM, qui servit sans doute de toile de fond aux intentions de la ministre, est venue l'annonce d'une loi révisant la gouvernance des conseils d'administration. Voilà pour les faits.

---

### Une mobilisation forte et déterminée

Devant tant de menaces et d'appréhensions et première dans la ligne de mire du ministère, la communauté universitaire s'est mobilisée, prenant position face au rapport Toulouse et dénonçant le fait que la ministre de l'Éducation ait négligé de consulter les diverses composantes de cette communauté quant à ses intentions. La Table des partenaires universitaires qui regroupe les syndicats (dont la FNEEQ) et les associations étudiantes du monde universitaire, a produit une déclaration commune s'insurgeant contre la vision réductrice du rapport de l'IGOPP « qui ne respecte ni l'histoire, la culture, les traditions et les valeurs universitaires, ni la diversité des établissements du réseau québécois. » La FNEEQ a pour sa part formulé une critique détaillée du rapport de l'IGOPP, intitulée *Pour une gouvernance transparente axée sur la collégialité*, qui a été transmise à la ministre.

## Un impact majeur dans les établissements d'enseignement supérieur

L'Université fonctionne, dans sa gestion, sur le principe de la collégialité et sur la base de consensus qui résultent de l'interaction entre les groupes qui composent la communauté universitaire. Or, c'est justement à cette collégialité que s'attaquent l'IGOPP et le projet de loi de la ministre. Ils visent la marginalisation de la communauté universitaire dans les processus de prise de décision et menacent ainsi la culture universitaire, en concentrant les pouvoirs dans des conseils d'administration autoritaires et fermés, en réduisant les obligations de transparence gestionnaire envers la communauté universitaire tout en augmentant les contrôles gouvernementaux. Le projet de loi veut modifier l'équilibre de représentation sur les CA des membres issus de l'interne et y assurer une large prépondérance de membres extérieurs à la communauté, prétextant une véritable indépendance de ces derniers. Ce serait nuire profondément à l'institution universitaire que d'instaurer une gouvernance qui minimise à ce point la participation de toutes les composantes de la communauté aux orientations et à la réalisation des missions de l'Université. C'est là un déni de légitimité qui contribue à instaurer une culture du secret dans les CA, lesquels pratiqueront la cooptation auprès du monde des affaires pour assurer une gestion soi-disant plus « efficiente » des établissements.

Dans les cégeps, l'approche gouvernementale est la même. Exit du CA les parents, la direction des études et les anciens étudiants : on veut imposer un CA comportant 11 membres externes, ce qui n'est pas une bagatelle quand on connaît les difficultés qu'ont ces personnes

à bien saisir les enjeux, la culture et la dynamique propres à un cégep. Comment y arriver en quatre ou cinq réunions administratives par année, sans compter la pile indigeste de documents à lire, à comprendre et à situer dans leur contexte ?

La FNEEQ présentera certainement un mémoire à la Commission parlementaire de l'Éducation qui devrait siéger là-dessus le printemps prochain. Ce mémoire, dont les prémisses seront discutées au prochain Conseil fédéral, s'opposera aux modifications des conseils d'administration, critiquera la prétendue indépendance des membres recrutés à l'extérieur de la communauté collégiale ou universitaire et dénoncera la culture du secret et la concentration des pouvoirs.

La FNEEQ préconise l'extension et le renforcement de la collégialité dans toutes les instances de décision des établissements d'enseignement supérieur. Le gouvernement profite du sous-financement des universités pour resserrer les mesures de contrôle et réduire la participation des acteurs internes à l'exercice des pouvoirs au sein des établissements. Une bonne gouvernance, à notre avis, repose à la fois sur la participation démocratique et l'expertise des membres de la communauté dont l'intérêt est de parvenir à des consensus et à des ajustements mutuels, fondements de la légitimité d'une saine gouvernance. Voilà qui nous semble plus prometteur que les conceptions véhiculées par l'IGOPP.

SOURCE: COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

---

## ÉLECTIONS AU COLLÈGE ÉLECTORAL DES CHARGÉS DE COURS

Les membres du collège électoral des chargés de cours ont procédé, le 5 novembre dernier, à l'élection de représentants au Comité de valorisation de l'enseignement pour un mandat d'un an ainsi qu'à la Commission des affaires étudiantes, au Conseil de la faculté des études supérieures, au Conseil universitaire et au Conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

---

### Comité de valorisation de l'enseignement

**Johanne Lessard**, chargée de cours

- Faculté de théologie et de sciences religieuses

---

### Commission des affaires étudiantes

**Évelyne Guay**, chargée de cours

- Direction générale des programmes de premier cycle, Direction des cours compensateurs, études libres, admission des adultes

---

### Conseil de la Faculté des études supérieures

**Marie-Josée Verreault**, chargée de cours

- Département des Sciences du bois et de la forêt, Faculté de foresterie et géomatique

Cette réunion convoquée par M. Jacques Martinette, secrétaire du collège électoral des chargés de cours, a été présidée par M<sup>me</sup> Aline Pageau Lauzière, chargée de cours au département des Sciences des aliments et de la nutrition de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation.

---

### Conseil universitaire

**Jean-François Broudehoux**, chargé

de cours - Département des fondements et pratiques en éducation, Faculté des sciences de l'éducation

---

### Conseil d'administration

**Nicole Blouin**, chargée de cours

- Département d'information et de communication, Faculté des lettres

---

## DEUX SYNDICATS DE CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS, LE SCCCUQAC ET LE SCCCUQAR, ONT SIGNÉ UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE EN NOVEMBRE

Au terme d'une négociation de deux ans, mentionnons que la principale avancée pour le syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Chicoutimi a trait à la stabilisation des emplois. Le syndicat a réussi à renverser la logique qui permet de retirer aux chargés de cours la reconnaissance de leur qualification. Il a obtenu que la reconnaissance des compétences de ses membres soit maintenue même lors des modifications des contenus de cours.

Pour sa part, le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Rimouski (SCCCUQAR), a obtenu entre autres gains que le temps de déplacement de ses membres appelés à donner des cours à l'extérieur soit rémunéré. Cet avantage s'appliquera à ceux et à celles qui auront à parcourir plus de 200 kilomètres à partir de l'un des deux campus, situés à Rimouski et à Lévis pour offrir leur prestation.



## JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE!

*Le bureau du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval sera fermé du vendredi 19 décembre 16h30 au mardi 6 janvier 2009.*

*Tous les membres de l'équipe seront de retour le mercredi 7 janvier 2009.*

*Nous vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'occasion de Noël et du Nouvel An!*

## POUR NOUS JOINDRE

### SYNDICAT DES CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL (SCCCUL)

2325, rue de l'Université, Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3304  
Québec (Québec) G1V 0A6

COURRIEL [scccul@scccul.ulaval.ca](mailto:scccul@scccul.ulaval.ca)

SITE INTERNET [www.ulaval.ca/scccul](http://www.ulaval.ca/scccul)

TÉLÉPHONE 418-656-2202

TÉLÉCOPIEUR 418-656-3186

Veillez prendre note que les bureaux du SCCCUL sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Toutefois, il vous est toujours possible de laisser un message sur la boîte vocale.

#### GARDEZ LE CONTACT

S.V.P., INFORMEZ-NOUS DE TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE POSTALE OU ÉLECTRONIQUE

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

VOTRE DÉPARTEMENT, FACULTÉ OU ÉCOLE \_\_\_\_\_

NOUVELLE ADRESSE \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

#### Expresso

Volume XIII, numéro 2  
– Décembre 2008

Expresso est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval inc., (SCCCUL) à l'intention de ses membres.

Coordination: **Nicole Blouin**  
Comité de rédaction: **Nicole Blouin, Mireille Boisvert, Puma Freytag**  
Textes: **Nicole Blouin, Héliène Bois, Mireille Boisvert, Puma Freytag, Aline Pageau Lauzière, Gilles Marcoux, Pierre-Charles Tremblay**  
Photographies: **Louise Néron**  
Révision linguistique: **Mireille Boisvert**  
Infographie: **Pouliot Guay graphistes**

#### SCCCUL

2325, rue de l'Université  
Pavillon Alphonse-Desjardins  
Bureau 3304  
Québec (Québec)  
G1V 0A6

Téléphone: 418 656-2202

Télécopieur: 418 656-3186

Courriel: [scccul@scccul.ulaval.ca](mailto:scccul@scccul.ulaval.ca)

[www.ulaval.ca/scccul](http://www.ulaval.ca/scccul)